



AVEN DU GRAND-VOYEUX

Mairie de Thorigny-sur-Marne
1 Rue Gambetta
77400 Thorigny-sur-Marne

A Congis-sur-Thérouanne, le 24 juin 2021

Objet : Avis sur PLU arrêté de la commune de Thorigny-sur-Marne

Madame, Monsieur,

Suite à votre courrier nous informant du PLU arrêté de Thorigny-sur-Marne, voici ci-dessous nos commentaires sur le dossier.

Rapport de présentation :

Nous sommes satisfaits de la richesse des données présentées. Nous notons notamment la prise en compte des zones humides. La définition de la page 72 mériterait d'être complétée d'un rappel des principales fonctions qu'elles exercent : rôle dans l'épuration de l'eau, support pour la biodiversité, régulation des crues, réduction du risque d'inondations et de sécheresse, participation au cadre de vie et support de loisirs.

Nous apprécions la volonté de préserver la trame verte et bleue et les objectifs qui s'y rapportent. Cependant, étant donnée le fort caractère urbanisé et agricole de la commune, nous encourageons des projets de plantations de haies avec des espèces locales, qui amélioreront la richesse écologique et de réduiront l'impact paysager de ces surfaces homogènes et difficilement exploitables pour la biodiversité. Cela permettra de renforcer les corridors écologiques en consolidant la trame verte sur votre commune.

Les plans de zonage :

Les zones humides potentielles sont en partie concernées par le zonage « zone N » et sont donc globalement protégées. Nous apprécierons la mise en place d'un zonage spécifique pour les zones humides avérées (Nzh), celui-ci permettant la prise en compte et la préservation des zones humides de la commune.

Pour compléter la carte d'alerte des zones humides potentielles de la DRIEE, veuillez noter que l'AVEN du Grand-Voyeux réalise des prospections d'identification de zones humides sur le territoire de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire. Jusqu'à aujourd'hui nous n'avons pas eu l'occasion de prospecter votre commune. Des prospections ciblées permettraient d'identifier et de vérifier le caractère humide de certains secteurs. Afin de compléter les informations contenues dans le rapport de présentation, vous trouverez à la fin de ce courrier une carte synthétisant les informations que nous avons sur les zones humides de votre territoire (données DRIEE, Société nationale de protection de la nature et AVEN du Grand-Voyeux).

Les OAP :

En ce qui concerne le « Secteur Bords de Marne », situé entre la voie ferrée et la Marne, nous constatons un important secteur à vocation résidentielle à proximité des bords de la Marne. Nous attachons une grande importance à la préservation et la restauration des zones d'expansion de crues comme celle-ci qui, par la même, viennent renforcer la trame verte et bleue. Pendant les périodes de crue, les espaces naturels ont une capacité de stockage d'eaux beaucoup plus importante que les surfaces imperméabilisées, ce qui réduit considérablement les risques d'inondation. C'est pourquoi il serait écologiquement plus fonctionnel de restaurer ces espaces en zones humides naturelles en réduisant les zones imperméabilisées en bord de Marne.



AVEN DU GRAND-VOYEUX

D'autre part, certaines espèces préconisées à la plantation doivent être retirées de la liste. En effet, il n'est pas recommandé d'introduire d'espèces rares, protégées et/ou menacées dans les plans de plantations. Le patrimoine génétique des plans horticoles des ces espèces est tout à fait différent de celui des populations régionales. Une introduction d'individus exogènes pourrait engendrer une pollution génétique qui fragiliserait les populations indigènes d'espèces déjà en mauvais état de conservation. Il est donc recommandé d'avoir recourt à des espèces indigènes et communes pour les éventuelles plantations. Nous vous invitons également à privilégier des plants labellisés « végétal local » car ils garantissent un patrimoine génétique adapté au territoire (<https://www.vegetal-local.fr/>). Le catalogue de la flore d'Île-de-France, publié par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (<https://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/catalogues.jsp>) précise pour chacune des espèces franciliennes, les statuts de rareté, d'indigénat, de protection nationale et régionale ainsi que leur évaluation au sein de la liste rouge de la flore vasculaire d'Île-de-France. Le tableau ci-dessous liste les espèces mentionnées dans l'OAP et dont la plantation doit être proscrite :

Espèce	Indigénat	Liste rouge IDF	Rareté	Protection
<i>Sorbus latifolia</i>	Indigène	Quasi-menacée	Rare	Nationale
<i>Amelanchier ovalis</i>	Indigène	Quasi-menacée	Très rare	Régionale
<i>Berberis vulgaris</i>	Indigène	En danger	Très rare	-
<i>Helleborus foetidus</i>	Indigène	-	Assez rare	-
<i>Jasione montana</i>	Indigène	-	Très rare	-
<i>Mentha pulegium</i>	Indigène	En danger	Très rare	-
<i>Phyteuma spicatum</i>	Indigène	Vulnérable	Très rare	-
<i>Silene nutans</i>	Indigène	-	Rare	-
<i>Viola canina</i>	Indigène	-	Rare	-
<i>Rosa tomentosa</i>	Indigène	-	Extrêmement rare	-
<i>Salix purpurea</i>	Indigène	-	Très rare	-
<i>Althaea officinalis</i>	Indigène	-	Assez rare	-
<i>Blechnum spicant</i>	Indigène	Quasi-menacée	Rare	-
<i>Butomus umbellatus</i>	Indigène	Vulnérable	Très rare	-
<i>Campanula glomerata</i>	Indigène	Vulnérable	Très rare	-
<i>Carex davalliana</i>	Indigène	Eteint dans la région	Non revu récemment	-
<i>Hyssopus officinalis</i>	Indigène	En danger critique d'extinction	Très rare	Régionale

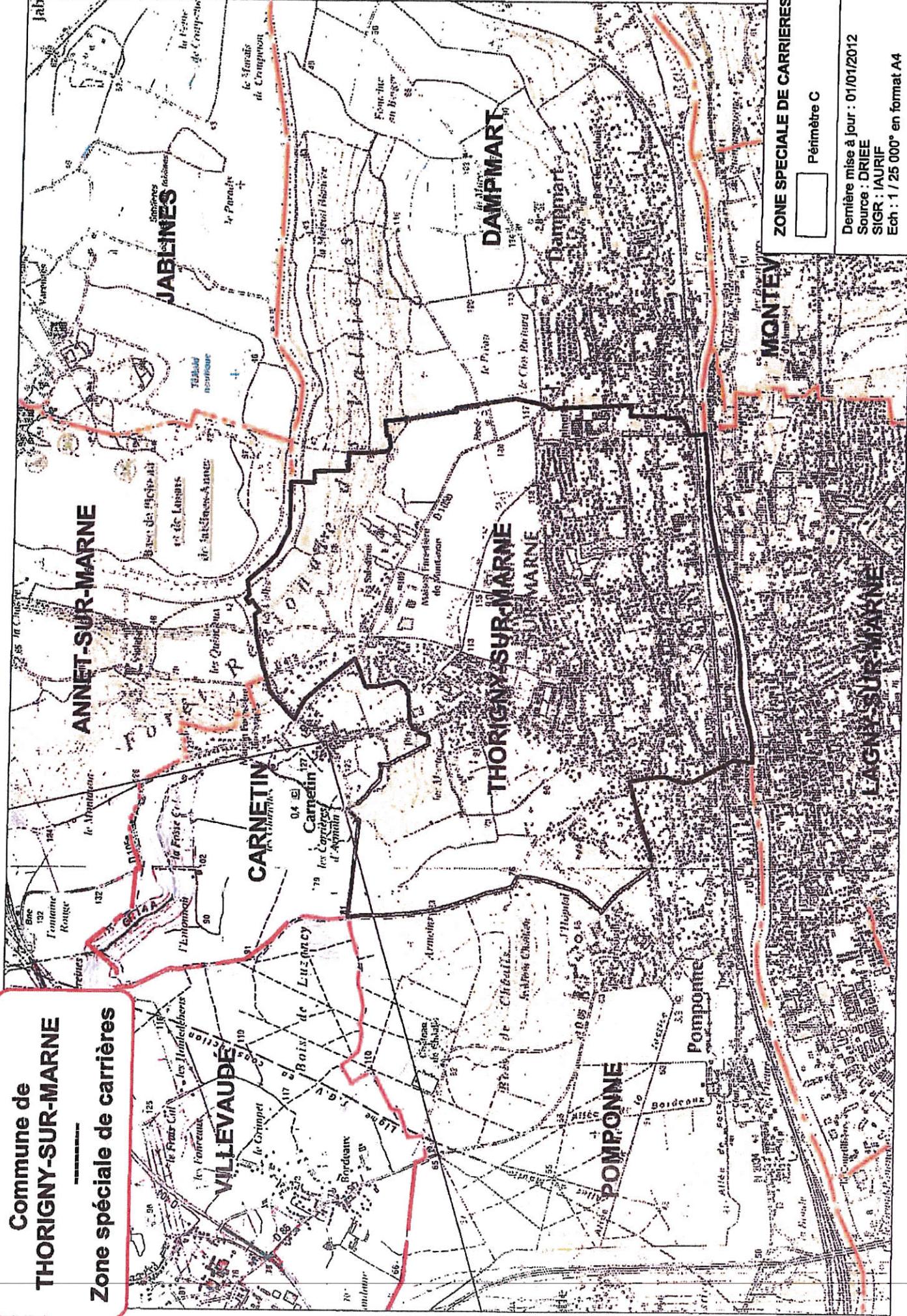
Conclusion :

Sous réserve des modifications mentionnées ci-dessus, nous émettons un avis favorable à ce projet de PLU et restons à votre entière disposition pour vous accompagner dans la mise en place d'une stratégie communale de préservation de la biodiversité et des espaces naturels de votre territoire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Fiona Lehane
Directrice

**Commune de
THORIGNY-SUR-MARNE**
Zone spéciale de carrières



ZONE SPECIALE DE CARRIERES
 Périmètre C

Dernière mise à jour : 01/01/2012
Source : DRIEE
SIGR : IAURIF
Ech : 1 / 25 000° en format A4

Liste des servitudes d'utilité publique

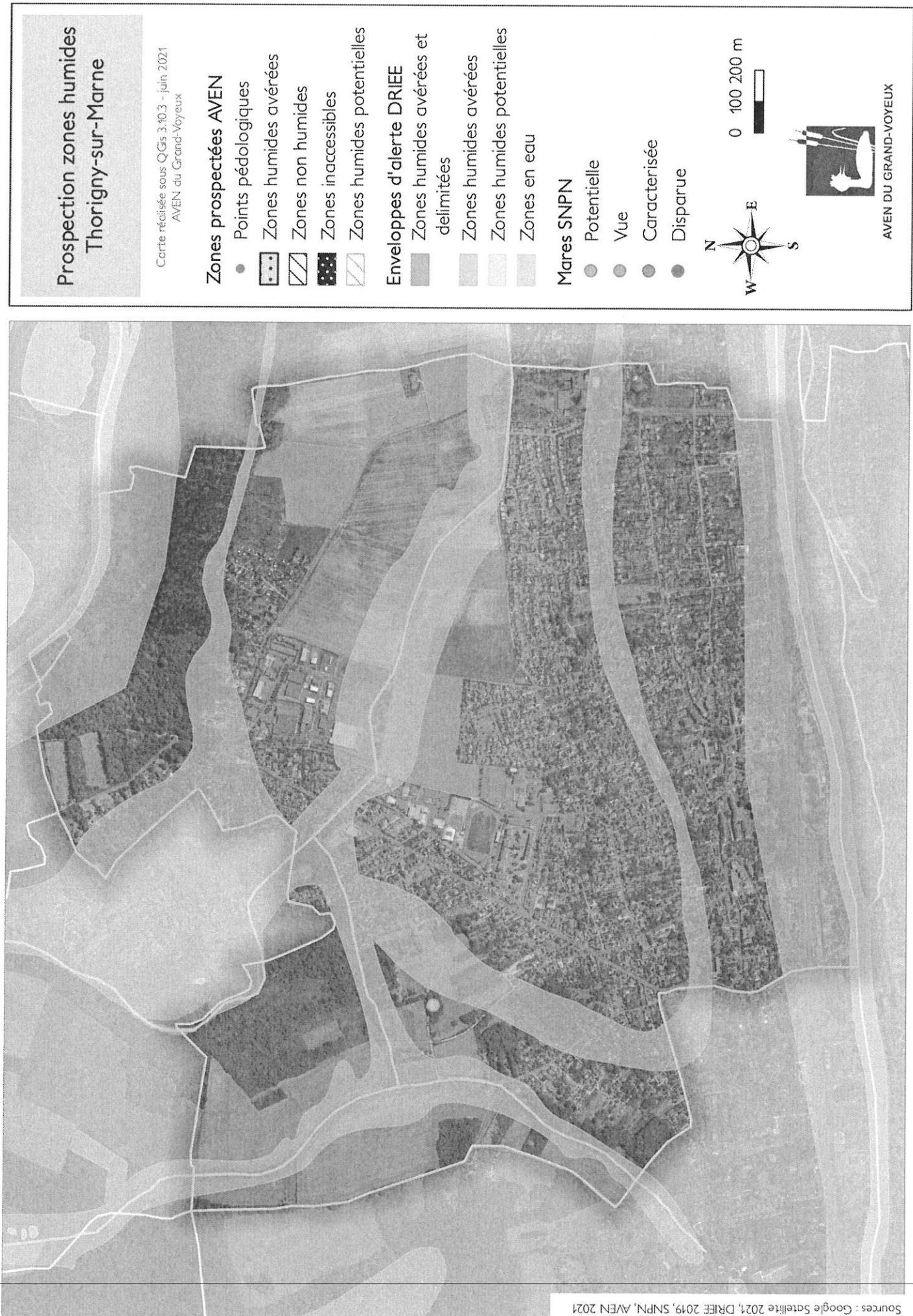
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE SEINE ET MARNE

Commune	Intitulé	Catégorie	Code	Caractéristique	Acte instituant	Gestionnaire	Coordonnées
77464 THORIGNY-SUR-MARNE	DEFENSE CONTRE INONDATIONS ZONES SUBMERSIBLES	Article 48 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure abrogé par l'article 46 de la loi 92-3 du 3/1/1992 et par l'article 20 de la loi 95-101 du 2/2/1995	EL2	Plans des surfaces submersibles de la vallée de la Marne	Décret du 13-juil-1994 - Abrogé par Arrêtés Préfectoraux n° DAE 1URB 96 134 du 06-janv-1997 et 09 SEP DDEA 605 du 27-nov-2009	Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne	288 rue Georges Clemenceau BP 596 77005 MELUN cedex 01 60 56 71 71
77464 VOIES FERRÉES	PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES ELECTROMAGNÉTIQUES	Articles L.2231-1 à L.2231-9 du code des transports et articles L.123-6, L.114-1 à L.114-6 et R. 123-3, R. 131-1 et R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière	T1	Ligne SNCF - Mobilités Région Paris Est	Sans objet	SNCF -Direction immobilière Ile-de-France; Pôle Développement et Planification -Urbanisme	10 rue Camille Molké (CS 20012) 93212 La Plaine Saint Denis
77464 THORIGNY-SUR-MARNE	RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS TELEPHONIQUES TELEGRAPHIQUES	Articles L.54 à L56-1 et R.21 à R.26-1 et R.39 du code des postes et article L.5113-1 du code de la défense	PT2	Faisceau hertzien : Vers le Grand - Monthyon	Décret du 02-mai-1995 - Abrogé par décret du 01-août-2005	AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES	DTCS 78 Avenue du Général de Gaulle 94704 MAISONS ALFORT Cedex 01 45 18 73 52
77464 THORIGNY-SUR-MARNE	PROTECTION DES CENTRES DE RECEPTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNÉTIQUES	Articles L.57 à L.62-1 et R.27 à R.39 du code des postes et article L.5113-1 du code de la défense	PT1	Station hertzienne de Lagny	Décret du 11-déc-1991	France Telecom -Orange -Unité Pilotage réseau Ile de France	21 rue Navarin 75009 PARIS
77464 VOISINAGE DES CIMETIÈRES	PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES ELECTROMAGNÉTIQUES	Articles L.2223-1 et L.2223-5 du code général des collectivités territoriales	INT1	Cimetière	Néant	FRANCE TELECOM -Unité Pilotage -Réseau IDF	110 rue Edouard Vaillant 94815 VILLEJUIF Cedex 01 49 87 81 09
77464 SERVITUDES DE HALAGE ET MARCHÉPIED	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	EL3	Rives de la Marne	Sans objet	Hôtel de ville 77400 THORIGNY SUR MARNE	Commune de THORIGNY-SUR-MARNE
77464 THORIGNY-SUR-MARNE	PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES ELECTROMAGNÉTIQUES	Articles L.54 à L56-1 et R.21 à R.26-1 et R.39 du code des postes et article L.5113-1 du code de la défense	PT2	Faisceau hertzien : Brétigny-sur-Orge - Monthyon	Décret du 02-mai-1995 - Abrogé par décret du 01-août-2005	SERVICE SPECIAL DES BASES AERIENNES IDF	82 rue des Pyrénées 75970 PARIS Cedex 20
77464 THORIGNY-SUR-MARNE	PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES ELECTROMAGNÉTIQUES	Articles L.54 à L56-1 et R.21 à R.26-1 et R.39 du code des postes et article L.5113-1 du code de la défense	PT2	Liaison hertzienne : Chennevières - Cregy Les Meaux	Décret du 03-févr-1984 - Abrogé par décret du 14-sept-2000	FRANCE TELECOM -Unité Pilotage -Réseau IDF	110 rue Edouard Vaillant 94815 VILLEJUIF Cedex 01 49 87 81 09
77464 THORIGNY-SUR-MARNE	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES ALIGNEMENT DES VOIES nationales départementales et communales	Articles L.621-1 à L.621-32 du code du Patrimoine et décret 2007-487 du 30 mars 2007	AC1	Inscrit à l'inventaire des MH - Périmètre de protection de l'ancien vendangeoir de l'abbaye de Chaalis à Thorigny sur Marne	Arrêté du 05-mars-1970	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	181 rue de Bourgogne 45000 ORLEANS 01 38 66 24 10
77464 THORIGNY-SUR-MARNE	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES ALIGNEMENT DES VOIES nationales départementales et communales	Articles L.112-1 à L.112-7 du code de la voirie routière	EL7	Départementale n° 418 - Traversée de Thorigny	Délibération du 26-oct-1959	Conseil départemental de Seine-et-Marne	12 rue des Saint Pères 77000 MELUN 01 64 14 77 77
77464 THORIGNY-SUR-MARNE	RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS TELEPHONIQUES TELEGRAPHIQUES	Articles L.621-1 à L.621-32 du code du patrimoine et décret 2007-487 du 30 mars 2007	AC1	Inscrit à l'inventaire des MH - Maison rue de l'hôtel de ville et rue cour-de-l'abbaye - Claveau de voussure sculpté encastré dans le mur de la maison	Arrêté du 20-avr-1956	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	181 rue des Saint Pères 45000 ORLEANS 01 38 66 24 10
77464 THORIGNY-SUR-MARNE	ALIGNEMENT DES VOIES nationales départementales et communales	Articles L.45-9 et L.48 du code des postes	PT3	Câble n° 150 - 05	Conventions Amiables	France Telecom -Orange -Unité Pilotage réseau Ile de France	21 rue Navarin 75009 PARIS
77464 THORIGNY-SUR-MARNE	PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS PREVISIBLES	Articles L.112-1 à L.112-7 du code de la voirie routière	EL7	Départementale n° 105B - rue des Salvatres	Délibération du 19 mai 1958	Conseil départemental de Seine-et-Marne	12 rue des Saint Pères 77000 MELUN 01 64 14 77 77
77464 THORIGNY-SUR-MARNE	PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS PREVISIBLES	Articles L.562-1 à L.562-9 et R. 562-1 à R.562-10 du Code l'environnement et article L.174-5 du code minier	PM1	PP.R.M. I. - Commune de Thorigny-sur-Marne	Arrêté Préfectoral n° 97 DAE 1 CV 071 du 19-sept-1997 Abrogé et remplacé par l'Arrêté 2013/675 du 16-oct-2013	Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne	288 rue Georges Clemenceau BP 596 77005 MELUN cedex 01 60 56 71 71
77464 THORIGNY-SUR-MARNE	SERVITUDES AERONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT	Articles L.6372-8, L.6351-1, Article L.6351-1,	T5	PP.R.I. - Vallée de la Marne	Arrêté Préfectoral n° 09 SEP DDEA 605 du 27-nov-2009	Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne	288 rue Georges Clemenceau BP 596 77005 MELUN cedex 01 60 56 71 71
Melun,		17/06/2021		Aéroport de Paris-Charles de Gaulle	Décret du 13-juil-1993	AEROPORT DE PARIS -Direction du	291 Boulevard Raspail 75675

Commune	Intitulé	Catégorie	Code	Caractéristique	Acte instituant	Gestionnaire	Coordonnées
THORIGNY-SUR-MARNE		L.6351-2 à L.6351-5 du code des transports et D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile				contrôle de Gestion et des Affaires Financières et Juridique	PARIS Cedex 14 01 43 35 73 53
77464 THORIGNY-SUR-MARNE	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES	Articles L.621-1 à L.621-32 du code du patrimoine et décret 2007-487 du 30 mars 2007	AC1	Classé MH - Eglise Notre-Dame-des-Ardents et Saint-Pierre	Arrêté du 12-juil-1886	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	181 rue de Bourgogne 45000 ORLEANS 01 38 66 24 10
77464 THORIGNY-SUR-MARNE	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES	Articles L.621-1 à L.621-32 du code du patrimoine et décret 2007-487 du 30 mars 2007	AC1	Classé MH - Partie subsistante de l'ancienne église Saint-Furcy	Arrêté du 19-fevr-1982	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	181 rue de Bourgogne 45000 ORLEANS 01 38 66 24 10
77464 THORIGNY-SUR-MARNE	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES	Articles L.621-1 à L.621-32 du code du patrimoine et décret 2007-487 du 30 mars 2007	AC1	Inscrit à l'inventaire des MH - Ancienne abbaye Saint-Pierre	Arrêté du 30-mai-1969	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	181 rue de Bourgogne 45000 ORLEANS 01 38 66 24 10
77464 THORIGNY-SUR-MARNE	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES	Articles L.621-1 à L.621-32 du code du patrimoine et décret 2007-487 du 30 mars 2007	AC1	Inscrit à l'inventaire des MH - Fontaine Saint-Furcy	Arrêté du 20-avr-1956	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	181 rue de Bourgogne 45000 ORLEANS 01 38 66 24 10
77464 THORIGNY-SUR-MARNE	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES	Articles L.621-1 à L.621-32 du code du patrimoine et décret 2007-487 du 30 mars 2007	AC1	Inscrit à l'inventaire des MH - Immeubles sis 1, 3, 5, place de la Fontaine	Arrêté du 12-mars-1970	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	181 rue de Bourgogne 45000 ORLEANS 01 38 66 24 10
77464 THORIGNY-SUR-MARNE	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES	Articles L.621-1 à L.621-32 du code du patrimoine et décret 2007-487 du 30 mars 2007	AC1	Inscrit à l'inventaire des MH - Immeuble sis 7 place de la Fontaine et 8 place de l'hôtel de ville	Arrêté du 12-mars-1970	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	181 rue de Bourgogne 45000 ORLEANS 01 38 66 24 10

Nombre de lignes : 23

Carte 1 : Etat des connaissances relatives aux zones humides de Thorigny-sur-Marne





Prospection zones humides Thorigny-sur-Marne

Carte réalisée sous QGis 3.10.3 - juin 2021
AVEN du Grand-Voyeux

Zones prospectées AVEN

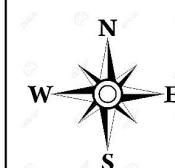
- Points pédologiques
- Zones humides avérées
- ▨ Zones non humides
- Zones inaccessibles
- ▨▨▨ Zones humides potentielles

Enveloppes d'alerte DRIEE

- Zones humides avérées et delimitées
- Zones humides avérées
- Zones humides potentielles
- Zones en eau

Mares SNP

- Potentielle
- Vue
- Caractérisée
- Disparue



0 100 200 m



AVEN DU GRAND-VOYEUX